



Usages polémiques de la reformulation

Agnès Steuckardt

► **To cite this version:**

Agnès Steuckardt. Usages polémiques de la reformulation. Recherches linguistiques , Université Paul Verlaine - CREM - METZ, 2007, 29, pp.55-74. <hal-00349855>

HAL Id: hal-00349855

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00349855>

Submitted on 5 Jan 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Une des questions clés de la reformulation est la dialectique du même et du différent » (Bourcier et Bruxelles, 1995) : jusqu'où peut aller, dans la reformulation, la part du « différent » ? La notion peut-elle, en particulier, inclure des séquences où le segment supposé reformulant réoriente la visée argumentative de celui qu'il reformule ? Les analyses de reformulations ont volontiers été menées sur des textes de vulgarisation, ou des interactions en milieu scolaire ; Danielle Bourcier et Sylvie Bruxelles défrichent certes d'autres terres en étudiant la reformulation dans les attendus de jugement, mais, dans ce corpus comme dans les précédents, le discours est produit dans un esprit de coopération, favorable à une reformulation « qui vise l'éclaircissement » (Normand, 1987, p. 6). Les corpus de pamphlets ou de débats nous confrontent cependant eux aussi à des séquences discursives présentées comme des reformulations ; ainsi, dans un débat parlementaire récent, le député communiste Jean-Pierre Brard « éclaircissait » à sa manière les propos du ministre de l'économie Thierry Breton :

M. le Ministre – La diminution de l'endettement ainsi obtenue est historique. En 2006, je m'étais engagé à réduire l'endettement de la France de 2 %, de 66,6 % à 64,6 % du PIB, grâce à l'optimisation de la gestion de la trésorerie de l'État, à la cession d'actifs non stratégiques,...

M. Jean-Pierre Brard - En clair, vous avez bazardé les autoroutes !

(Débat sur la Loi de Finances 2007, Assemblée nationale, 17 octobre 2006)

Faut-il parler ici de *reformulation* ? Nous commencerons par nous interroger sur la nature de la différence que tolère la reformulation, c'est-à-dire sur la nature de l'invariant qu'elle suppose. Ce retour sur la définition de la reformulation nous amènera à intégrer les séquences du type cité au champ couvert par cette notion. Nous nous demanderons alors quel rôle joue l'emploi de marqueurs dans les séquences de reformulation polémique et confronterons, dans un troisième temps, nos propositions aux usages rencontrés dans les deux derniers débats sur le budget qui ont vu s'affronter les députés de l'Assemblée nationale.

1. La nature de l'invariant

1.1. L'état de chose visé

En première analyse, on pourrait penser que, lorsqu'on « reformule une idée », l'invariant, c'est l'idée. Lorsqu'on « relance une balle » ou que l'on « relit un livre », la balle, le livre ne sont pas modifiés par l'itération du procès : en est-il de même lorsque l'on reformule une idée ? L'idée re-formulée est-elle identique à l'idée formulée ? À moins d'adopter une conception essentialiste des idées, et de récuser l'interdépendance entre l'idée et sa formulation, une telle position paraît difficilement tenable. Dans *formuler une idée*, le groupe nominal *une idée* ne saurait être considéré comme un objet affecté, ainsi que l'est *une balle* dans *lancer une balle*, ou *un livre* dans *lire un livre* : il s'agit d'un objet effectué, ainsi que l'est *une lettre* dans *écrire une lettre*, ou *un article* dans *travailler un article*. La présupposition essentialiste, latente dans *reformuler une idée*, disparaît d'ailleurs dans *reformuler une phrase*, où *phrase* s'analyse clairement comme un objet effectué. Si le procès qui consiste à formuler « effectue » l'objet, une seconde réalisation du procès ne va pas sans une certaine transformation de cet objet, sauf à supposer que ce procès soit reproduit exactement à l'identique ; mais, ordinairement, ces constructions admettent des modulations de degré : on reformule légèrement, considérablement, voire complètement une phrase. La seconde phrase, avec l'idée qu'elle construit, est nécessairement différente de la première.

Quelle sorte d'apparement justifie que cette seconde phrase soit perçue comme une reformulation ? Partons, pour le comprendre, des réflexions développées par Catherine Fuchs, sur l'invariant dans la paraphrase :

[...] l'invariant se situe au niveau du sens linguistique dénotatif, et non pas de la référence : d'où l'exclusion des paraphrases – qualifiées de « pragmatiques » (Mel'chuk, 1988, p. 25), de « déictiques » (Wunderlich, 1970, p. 336-338), ou de « référentielles » (Droste, 1974, p. 27 et *sq.*) – qui ne reposent que sur des identités référentielles. (1994, p. 56)

Dans la paraphrase, l'invariant est le « sens linguistique dénotatif », et Catherine Fuchs exclut du champ de cette notion une invariance qui se situerait seulement au niveau référentiel. Elle illustre cette exclusion en comparant les phrases : *Le vainqueur d'Austerlitz était de petite taille* et *Le vaincu de Waterloo était de petite taille* (*ibid.*) ; *vainqueur d'Austerlitz* et *vaincu de Waterloo* ne présentant pas le même sens dénotatif, il en résulte que les deux phrases ne présentent pas l'invariance requise pour être considérées comme paraphrastiques. L'existence même de « paraphrases pragmatiques » se trouve en fait ici récusée.

Pour autant, les deux propositions ont pu être rapprochées pour cause d'« identité référentielle » : l'objet du monde visé par le groupe nominal *le vainqueur d'Austerlitz* est le même que celui auquel renvoie *le vaincu de Waterloo* et, si l'on se place au niveau propositionnel, l'état de chose visé¹ par la première est identique à celui que vise la seconde. Leur mise en relation discursive, par exemple : *Le vainqueur d'Austerlitz était de petite taille, en fait le vaincu de Waterloo était de petite taille*, ne serait certes pas regardée comme une paraphrase ; ne pourrait-elle l'être comme une reformulation ? L'invariance de l'état de chose visé ne suffit-il pas à conférer ce statut à une telle séquence ?

1.2. La variation de l'orientation argumentative

Certains travaux sur la reformulation hésitent à réduire l'invariant à l'état de chose visé et exigent en outre une invariance de l'orientation argumentative. Ainsi Coco Norén rejette-t-elle à l'extérieur de la notion de reformulation les séquences où les deux segments mis en relation sont d'orientation argumentative divergente :

L'évacuation de la correction, comme celle de la « reformulation non paraphrastique », est nécessaire lorsqu'on veut maintenir l'idée de « redire la même chose » au sens strict. Les deux énoncés doivent présenter la même orientation argumentative, c'est-à-dire qu'ils doivent conduire à la même conclusion, ce qui serait impossible si le second se distanciat nettement du premier, ou même l'invalidait. (1999, p. 33)

Remarquons que « “redire la même chose” au sens strict », ce serait faire se succéder deux segments exactement identiques ; la reformulation n'étant pas simple répétition, il faut bien, pour pouvoir parler de *reformulation*, une quelconque variation entre les deux segments ; ce que refuse Coco Norén, c'est en réalité que cette variation soit de nature argumentative : « les deux énoncés doivent présenter la même orientation argumentative ». Elle ne fait par là qu'accentuer une tendance plus ancienne des travaux sur la reformulation. On en trouvera l'expression dans la définition de la notion proposée en 1987 par Claudine Normand :

¹ J'utilise l'expression *état de chose visé* pour désigner la cible d'un énoncé propositionnel : de même que, par un groupe nominal, le locuteur vise un objet du monde ou un objet de pensée et construit un référent, de même, par un énoncé propositionnel, il vise un état de ces objets (un « état de chose ») et en construit une représentation. Dans un discours monologal, le locuteur peut, sans se départir de sa visée, construire des représentations différentes ; dans un échange dialogal, les deux locuteurs partagent la même visée, mais n'en construisent pas la même représentation.

Reformuler, c'est revenir sur ce qui a été formulé par d'autres ou par soi-même, par un travail qui vise à l'éclaircissement et se situe ainsi dans la perspective de la communication : rendre une production de sens plus adéquate à son objet, se faire comprendre mieux, mais aussi comprendre mieux, s'assurer que l'on a bien compris ou que l'on dit de façon juste ce dont il s'agit. (1987, p. 6)

Les axiologiques positifs : *mieux, bien, juste*, et les mots connotés positivement : *éclaircissement, adéquate*, nous montrent que la reformulation est envisagée ici comme un processus de coopération entre locuteurs de bonne volonté. Relevant de même chez Gülich et Kotschi, cette « idée selon laquelle les reformulations auraient pour fonction de faciliter l'intercompréhension », Michel Charolles manifestait déjà quelque scepticisme :

Il paraît difficile de considérer que toutes les reformulations sont commandées chez celui qui les produit par une volonté de coopération. Cette conception excessivement charitable pour les Lo [locuteurs] n'est guère défendable étant donné ce que l'on sait des opérations intervenant dans une tâche de production verbale. (1987, p. 100-101)

C'est en effet sous l'influence d'une représentation irénique de la communication, dans le sillage notamment de Grice et de ses « maximes conversationnelles », que se sont développés les travaux sur les interactions verbales, entraînant une modulation de la notion de reformulation, qui s'est trouvée infléchie dans une direction peut-être « excessivement charitable »².

Cependant, Eddy Roulet, et, à sa suite, Corinne Rossari ont ouvert la porte à une représentation moins limitée de la reformulation. Ces linguistes admettent l'idée que ce qu'ils appellent une *reformulation non paraphrastique* peut introduire « un changement de perspective énonciative » (Roulet, 1987, p. 115). Or, dès lors que la perspective énonciative change, l'orientation argumentative peut être modifiée. Les exemples analysés par Corinne Rossari montrent qu'elle intègre dans sa conception de la reformulation des séquences dont les segments sont d'orientation argumentative différente ; ainsi dans l'exemple qu'elle donne d'une « reformulation non paraphrastique » : *Il skie bien, enfin il se débrouille pas trop mal* (Rossari, 1997, p. 18), le segment reformulé est orienté vers un éloge franc du sujet, tandis que le segment reformulant est orienté vers une appréciation beaucoup plus mitigée. On notera qu'un exemple choisi pour la « reformulation paraphrastique » présente également une divergence d'orientation argumentative : dans *Le directeur est malade, c'est-à-dire il a prolongé ses vacances* (Rossari, 1997, p. 14), le segment reformulé présente une orientation favorable au sujet : la maladie invite à excuser l'absence du directeur, tandis que le segment reformulant oriente vers un jugement quelque peu négatif à l'égard de tant d'épicurisme.

Il semble donc possible de ne pas restreindre la notion de reformulation aux séquences où se succèdent deux segments co-orientés, et de définir simplement la reformulation comme la succession en discours de deux segments qui visent le même état de chose. Une telle définition permet d'envisager un usage polémique de la reformulation : d'un point de vue argumentatif en effet, cette opération permet au locuteur de remettre en question une première saisie d'un état de chose et d'en proposer une autre. Examinons quelles marques formelles manifestent l'abandon du segment reformulé au profit du segment reformulant.

2. L'utilisation des marqueurs : un montage rhétorique

Selon Corinne Rossari, la présence du marqueur constitue un critère de distinction entre les reformulations et ce qu'elle appelle *les opérations de reformulation* : elle considère en

² Au contraire, la tradition rhétorique tirait dans une direction peut-être excessivement agressive l'appréhension de ces séquences. Sollicitée pour chercher dans les traités de rhétorique l'étiquetage des séquences de reformulation à visée explicative, Françoise Douay considère que le terme le plus approchant est celui de *correction* (Douay, 2005, p. 9).

effet qu'il n'y a « opération de reformulation » que lorsqu'un marqueur est présent pour déclencher une prédication d'identité (Rossari, 1997, p. 16). À son exemple, nous ferons de la présence du marqueur un critère de classement ; mais, nous plaçant dans un cadre d'analyse plus traditionnellement argumentatif, nous appréhenderons les deux procédures de la reformulation – avec ou sans marqueur – comme deux stratégies rhétoriques.

Les marqueurs de reformulation font partie de cette organisation hypotactique du discours qui permet au locuteur de construire un montage argumentatif propre à conduire à sa guise la pensée de son « auditoire », pour utiliser le terme qui convient à la perspective rhétorique que nous adoptons ici :

L'hypotaxe crée des cadres, constitue une prise de position. Elle commande au lecteur, l'oblige à voir certaines relations, limite les interprétations qu'il pourrait prendre en considération, s'inspire du raisonnement juridique bien construit. (Perelman, Olbrechts-Tyteca, 1988, p. 213)

De la même façon que les autres connecteurs, les marqueurs de reformulation fonctionnent comme des balises signalétiques placées sur l'itinéraire argumentatif que le locuteur entend faire suivre à son auditoire ; par cet effet d'affichage, ils peuvent être analysés, comme le propose Mohamed Kara, en termes de « théâtralisation » (Kara, 2004, § 2.1). Cependant, le locuteur peut aussi choisir, dans le souci par exemple de gagner en concision, de faire l'économie de cette mise en scène.

2.1. L'absence de marqueur

En l'absence de marqueur, le soin d'identifier la nature de la séquence est laissé à l'auditoire : celui-ci se fonde alors, selon nous, sur la perception de l'identité de l'état de chose visé par deux segments discursifs successifs. Si certains linguistes ont pu estimer que la reformulation non paraphrastique imposait la présence d'un marqueur, cette obligation supposée peut être, comme l'a montré Alain Rabatel, contestée :

Dans la reformulation non paraphrastique, le connecteur est certes fréquent, mais son caractère « obligatoire » (Fuchs, 1994 : 36-37 ; Norén, 1999 : 27) est discutable si la différence de PDV [point de vue] est suffisamment nette grâce aux changements d'ordre lexical et syntaxique dans la reformulation. (2006, note 7, p. 82)

Les « changements d'ordre lexical et syntaxique », accompagnés éventuellement d'autres indices comme l'intonation, suffisent à indiquer le changement d'orientation argumentative. Par exemple, le changement de locuteur la rend aisément perceptible dans l'enchaînement suivant :

M. Didier Migaud – [...] On peut concevoir qu'un ministre fasse preuve d'optimisme et de volontarisme...

M. Jean-Pierre Brard - D'inexpérience !

M. Didier Migaud - ...mais cela relève d'une manœuvre imposée pour améliorer la présentation du budget, au risque de tomber dans l'insincérité.

(Débat sur la Loi de Finances 2007, Assemblée nationale, 19 octobre 2005)

Alors que la première formulation : *on peut concevoir qu'un ministre fasse preuve d'optimisme et de volontarisme*, par le trait mélioratif des mots *optimisme* et *volontarisme*, était orientée vers un jugement favorable sur le ministre, la seconde : [*on peut concevoir qu'un ministre fasse preuve*] *d'inexpérience* est orientée, par le trait péjoratif d'*inexpérience*, vers un jugement défavorable. Le changement lexical, l'intonation exclamative, le changement de locuteur marquent clairement le basculement d'orientation argumentative opéré dans le second segment.

2.2. Posture agonique et posture didactique

Quand un marqueur est présent, permet-il de décider de la nature de la reformulation? En d'autres termes, certains marqueurs sont-ils spécifiquement dévolus à la reformulation polémique³? Selon nous, le changement d'orientation argumentative s'opère par le choix du segment reformulant : plus son orientation argumentative est éloignée de celle du segment reformulé, plus le changement d'orientation argumentative est important. Le marqueur peut souligner, ou masquer ce basculement. Si nous reprenons l'exemple précédent, l'introduction d'un marqueur engendre une mise en scène rhétorique de l'acte discursif accompli par le locuteur :

M. Didier Migaud - On peut concevoir qu'un ministre fasse preuve d'optimisme et de volontarisme...

M. Jean-Pierre Brard - En fait, d'inexpérience !

En fait présente la première catégorisation comme non conforme à la réalité, à l'inverse de la seconde. Le marqueur affiche un changement de point de vue sur le monde, la posture est ouvertement agonique.

Mais Jean-Pierre Brard aurait pu dire aussi :

M. Didier Migaud - On peut concevoir qu'un ministre fasse preuve d'optimisme et de volontarisme...

M. Jean-Pierre Brard - C'est-à-dire d'inexpérience !

On ne peut pas considérer que *c'est-à-dire* rejette absolument la première formulation : il la présente comme un énoncé opaque, qu'il est nécessaire de traduire : ce qui s'appelle *volontarisme* dans la « langue » de Didier Migaud doit être appelé (est « à dire ») *inexpérience* dans celle de Jean-Pierre Brard. Le marqueur affiche un acte d'explication métalinguistique, la posture est didactique. Bien entendu, le passage d'une « langue » à l'autre est en réalité un changement de point de vue ; mais l'affichage d'un acte explicatif enveloppe d'une apparente neutralité le basculement argumentatif. Le locuteur feint de ne pas prendre parti et de se contenter d'expliquer : il fait comme si la discordance entre les deux formulations était un simple malentendu. Plus généralement, la présence d'un métaterme dans le marqueur tend à afficher une démarche d'explication prétendument métalinguistique (Steuckardt, 2005, p. 18). Une étude sur corpus va nous permettre de décrire plus précisément les procédures de la reformulation polémique.

3. Reformulations polémiques à l'Assemblée nationale

Pour nous placer en terrain conflictuel, nous avons analysé deux débats récents de l'Assemblée nationale : le débat sur la Loi de finances de 2006 (désormais : LF6) et le débat sur celle de 2007 (LF7)⁴. Le sujet peut paraître quelque peu austère, mais il a pour nous l'avantage de laisser les députés déployer sans réticence leur verve polémique. Sur d'autres sujets, le Président de séance veille à une certaine retenue dans le débat, et, lorsque les propos se font par trop agressifs, il rappelle à l'ordre les députés⁵. Mais, pour ce qui concerne le débat

³ Corinne Rossari oppose les « marqueurs paraphrastiques », dont elle donne comme illustration : *c'est-à-dire, en d'autres termes, autrement dit*, aux « marqueurs non paraphrastiques », parmi lesquels elle mentionne *en somme, en fait, après tout* (Rossari, 1997, p. 22).

⁴ Le corpus a été constitué à partir des compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, disponibles à l'adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/debats/>. Le débat sur la Loi de finances 2006 a occupé 51 séances, réparties du 18 octobre au 20 décembre 2005 ; le débat sur celle de 2007 a occupé 40 séances du 17 octobre au 19 décembre 2006. La première partie du corpus compte 162 377 occurrences, la seconde est de taille comparable, avec 174 550 occurrences.

⁵ Par exemple, lors du débat sur le génocide arménien, le député Pierre Lecoyer ayant mis en avant l'incompétence des députés à trancher des débats historiques, les protestations fusèrent, la Présente intervint

sur le budget, la joute oratoire est, en quelque sorte, une loi du genre, comme le constate le député Hervé Mariton au cours d'une de ces séances : « Lors du débat budgétaire, les échanges peuvent être vifs, passionnés : c'est le propre de la démocratie » (21 octobre 2006). Alors que les interventions sont en principe réglées par le Président de séance, qui attribue la parole par la formule rituelle « La parole est à M. le Député... » (Desmarchelier, 2005, p. 119), dans les débats budgétaires, les députés ne se privent pas d'interrompre les orateurs.

Il arrive certes que les interruptions ne soient pas polémiques : certains députés renchérissent sur les propos qu'ils veulent appuyer par un *Très bien*, ou par des commentaires laudatifs comme :

M. Augustin Bonrepaux - On nous avait promis une recette évolutive pour le RMI, mais le déficit s'aggrave chaque année. M. Fillon...

M. Michel Bouvard - Excellent ministre ! (LF6)

Mais il est clair que les interruptions, décrites habituellement comme des « ratés » de l'interaction verbale (Goffman, 1974), vont par nature plutôt dans le sens du conflit que de la coopération. Ce sont donc ces interruptions intempestives que nous avons examinées afin d'y repérer d'éventuelles reformulations.

3.1. Typologie des interruptions

Les interruptions ne relèvent pas toutes de la reformulation ; mais toutes doivent, sauf à sauter du coq à l'âne, entretenir une relation à ce qui vient d'être dit : ce lien à ce qui précède peut être assuré par un retour métadiscursif sur ce qui précède, une reprise anaphorique intégrée à une prédication nouvelle, ou bien une reformulation de la prédication précédente.

Un premier type d'interruption consiste ainsi en un commentaire métadiscursif sur le propos interrompu. Ce commentaire peut porter sur l'ensemble du propos, comme dans la première interruption que l'on rencontre en LF6 :

M. le Ministre - La fameuse norme dite « zéro volume » est aujourd'hui bien ancrée dans notre paysage budgétaire.

M. Didier Migaud - Fumisterie ! (LF6)

Il peut aussi porter seulement sur un ou plusieurs des mots employés par l'orateur interrompu :

M. Yves Deniaud - La loi de finances pour 2006 a deux vertus qui agaceront certains : la lucidité et la constance.

M. Didier Migaud - La constance, oui, mais la lucidité... (LF6)

Ce type d'interruption tourne parfois au jeu verbal :

M. le Ministre - Enfin, nous encouragerons en 2007 l'investissement, pour renforcer notre croissance à moyen terme, grâce à la réforme de la taxe professionnelle, au programme « Gazelles » pour soutenir les PME à forte croissance...

M. Jean-Pierre Brard - C'est une gazelle unijambiste ! (LF7)

Le nom *Gazelles* est employé par Thierry Breton en tant que dénomination propre d'un programme économique, héritant du nom commun éponyme des traits positifs : la rapidité, la légèreté ; Jean-Pierre Brard rend à *gazelle* sa qualité de nom commun, et vient ruiner la charge stéréotypique positive du mot, en l'affublant de l'épithète incongrue d'*unijambiste*. Un trajet

alors en ces termes : « Mes chers collègues, l'Assemblée a fait jusqu'à présent preuve de dignité. J'aimerais que l'on poursuive notre débat dans les mêmes conditions ! » (12 octobre 2006).

inverse nous entraîne de la nomination commune vers la nomination propre, dans ce jeu homonymique sur l'adjectif *royal* et le nom propre *Royal*, en emploi adjectival :

M. le Ministre - Pour renouveler ces méthodes, la LOLF nous offre une voie royale.
M. Michel Bouvard – De grâce, ne parlons pas de voie Royal...

Dans de tels commentaires, le maintien du lien discursif se réduit à une reprise de signifiant. « La repartie sur le mot est quelquefois plaisante » disait Marmontel, « mais ce n'est qu'autant qu'elle va au fait » (Marmontel, 2005 [1787], p. 405) : de ce point de vue, la repartie de Jean-Pierre Brard est plus « plaisante » que celle de Michel Bouvard, car la première répond à l'auto-promotion d'une politique économique par sa dénonciation, tandis que l'autre s'écarte du thème de l'économie, pour lancer une attaque *ad hominem* hors de propos, cédant visiblement au plaisir du bon mot.

Le second type d'interruption, le plus banal, amène une prédication nouvelle ; la cohérence entre les deux propos est alors assurée par une reprise de type anaphorique, comme dans la deuxième interruption de LF6 :

M. le Ministre - Quelques rappels pédagogiques me semblent en la matière indispensables.
M. Jean-Claude Sandrier - Vous en aurez besoin !

Le pronom adverbial *en* est anaphorique du groupe nominal : *quelques rappels pédagogiques*. On retrouve dans les interruptions dialogales les différentes variétés de reprise anaphorique répertoriées dans les travaux sur la cohérence textuelle.

Le troisième type d'interruption combine la réflexivité, caractéristique du commentaire, et la démarche itérative, caractéristique de l'anaphore : la reformulation accompli en effet à la fois un retour sur la première formulation, et réitère une opération de formulation visant un même état de chose. Le corpus fournit des illustrations de reformulations sans ou avec marqueurs ; mais il nous oblige également à nous interroger sur des séquences qui, participant ainsi du deuxième et du troisième type, reprennent la première formulation, et y introduisent une prédication nouvelle, présentée comme incidente.

3.2. Reformulations polémiques avec marqueur

Pour introduire une seconde formulation non co-orientée, nous avons repéré dans notre corpus les marqueurs : *non* (6 occurrences), *dites plutôt* (3 occurrences), *ou plutôt, parlez plutôt, en clair, soit, en somme* (chacun une occurrence)⁶. La première formulation est rejetée de façon catégorique par l'adverbe *non*, rejet qui amène à poser, pour le même état de chose, une seconde formulation :

M. Eric Besson - Ces derniers portent un nom : on les appelle des rentiers ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe UMP*)
M. Richard Mallié - Non, des investisseurs ! (LF6)
M. Jean-Pierre Gorges - C'est de la bonne gestion !
M. Didier Migaud - Non, ce sont deux opérations critiquables et critiquées. (LF7)

⁶ Quelques cas limites mériteraient discussion. Citons par exemple :

« M. Didier Migaud - [...] Lorsque la situation économique est difficile, les automobilistes réfléchissent à deux fois avant d'envisager un déplacement.

M. Hervé Mariton - Donc les recettes diminuent » (LF6).

Les propositions *les automobilistes réfléchissent à deux fois avant d'envisager un déplacement* et *les recettes diminuent* visent apparemment deux états de chose distincts ; cependant Hervé Mariton présente la seconde comme l'explicitation d'une information potentiellement véhiculée par la première, c'est-à-dire d'un aspect de l'état de chose qu'elle vise, ce qui pourrait conduire à considérer la séquence comme une reformulation.

La première citation permet de passer d'une formulation positive à une formulation négative, la seconde accomplit le trajet inverse.

L'adverbe *plutôt* affiche non pas exactement un rejet, mais une « hiérarchisation » des formulations (Bikialo, 2005, p. 154) ; la première n'est pas aussi violemment condamnée que par un *non*, mais la seconde lui est préférée :

M. le Rapporteur général - Pour des raisons tenant au coefficient de volatilité, le « système flex-fuel » ne présente pas toutes les garanties techniques nécessaires. Je m'incline devant l'avis des experts.

M. Alain Gest - Ou plutôt du président de Total ! (LF6)

Avec *dites plutôt*, l'orateur introduit un métaterme : il prétend alors placer le conflit sur le terrain des mots et non des choses :

(1) M. Daniel Garrigue - Ainsi, en 2001-2002, après des années de croissance au cours desquelles vous aviez constamment ajusté la dépense publique à l'excédent de recettes, nous nous sommes trouvés dans une phase de décélération qui nous a mis à découvert, provoquant ainsi une augmentation de la dette et du déficit.

M. Didier Migaud - Dites plutôt une explosion ! (LF7)

(2) M. le Rapporteur général - Rassurez-vous : le dispositif a été amélioré.

M. Augustin Bonrepaux - Dites plutôt qu'il a été aggravé ! (LF7)

(3) M. Jean-Pierre Brard - [...] Je vous parle en connaissance de cause : j'expérimente moi-même un projet qui rassemble le Mali, le Vietnam, le Brésil et la France...

M. le Ministre - Dites plutôt Montreuil ! (LF7)

Le basculement nous entraîne ici invariablement d'une formulation favorable vers une formulation défavorable : en (1), on passe d'*augmentation* à *explosion* : alors que le mot *augmentation* catégorise, sans marquage axiologique, un résultat comptable, *explosion*, hyperbolique et métaphorique, permet une prise de position défavorable. En (2), le passage d'*amélioré* à *aggravé* inverse le jugement axiologique, du positif vers le négatif. En (3), l'énumération de pays fort éloignés jouait dans le discours de Jean-Pierre Brard comme un facteur d'auto-valorisation car elle manifestait l'ampleur de son projet : le passage à la petite localité de Montreuil, dont il est maire, ramène à des proportions beaucoup plus modestes le champ d'application du projet en question, et tend donc à le dévaluer.

On peut se demander pourquoi *parlez plutôt* est, dans une occasion, préféré à *dites plutôt* :

M. Charles de Courson – Le groupe UDF votera l'article 12. Je voudrais toutefois vous donner lecture de l'alinéa 5 de l'exposé des motifs : « Dans le cadre des travaux du Conseil d'orientation des finances publiques installé le 20 juin dernier, le Gouvernement souhaite travailler en liaison avec les élus, sur les modalités d'une désindexation progressive du contrat en 2008 et 2009... »

M. Philippe Auberger – Parlez plutôt de désintoxication ! (LF6)

Peut-être l'interrupteur recourt-il au verbe *parler* parce qu'il a un peu tardé à réagir sur le mot *désindexation* : le complément indirect du verbe *parler* est en effet susceptible de couvrir un empan moins étroit que le complément direct du verbe *dire*. Le passage de *désindexation* au paronyme *désintoxication*, qui paraît assez peu approprié en contexte, semble avoir essentiellement pour but d'introduire une présupposition négative sur la procédure engagée par le gouvernement.

Les marqueurs *en somme* et *en clair* s'en tiennent à pointer les qualités, respectivement résomptive et explicative, de la seconde formulation : la hiérarchisation, non explicitée lexicalement, se déduit de cette valorisation. La mise en scène de la reformulation est plus élaborée qu'avec les marqueurs précédemment décrits :

(Jean-Pierre Brard demande une reconduction pour trois ans des contrats de croissance et de solidarité, qui assure aux collectivités locales un concours de l'Etat. Jean-François Copé s'y oppose.)

M. Jean-François Copé, *ministre délégué* - Ne demandons donc pas l'impossible - des contrats de deux ans, de trois ans : pourquoi pas des baux emphytéotiques ?

M. Jean-Pierre Brard - Très bien ! Mais serez-vous encore là ?

M. Jean-François Copé, *ministre délégué* - Espérons-le !

M. Jean-Pierre Brard - En somme, vous me répondez : « Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais ». Cet amendement s'inspire en effet directement des méthodes du Premier ministre, qui a choisi de présenter dans ce projet de loi de finances une réforme pour deux années, 2006 et 2007, et ce que fait le Premier ministre, vous n'acceptez pas que nous le fassions ! (LF6)

L'orateur introduit par *en somme* un discours direct, supposé retranscrire les propos de Jean-François Copé. Ce discours rapporté imaginaire caricature évidemment la pensée de l'adversaire ; la reformulation fonctionne alors ironiquement : le locuteur feint de donner une seconde formulation simplement récapitulative, mais en fait déforme la première formulation pour la rendre inacceptable. De même, dans la reformulation par *en clair*, citée en introduction, par la reformulation de *cession des capitaux inactifs* par *vous avez bazarde les autoroutes*, il feint d'avancer une formulation simplement éclairante, mais en réalité inverse, en passant du nom *cession*, soutenu et axiologiquement neutre, au verbe *bazarder*, familier et péjoratif, le jugement de valeur porté sur la vente des autoroutes.

Le fonctionnement de *soit* est du même type :

M. Didier Migaud - La seule débudgétisation des allègements de cotisations compte pour 0,4% en volume, et au total, on est plus proche de 2,5%, que des 1,8% annoncés par le ministre dans ses agrégats de référence voire, selon le rapport page 39, de 4,9%, si l'on s'en tient à une tradition constante de la commission des finances...

M. le Rapporteur général - Soit le même niveau qu'à votre époque en incluant le FOREC. (LF6)

Le rapporteur feint d'expliquer la première formulation sans prendre position ; en fait, sa formulation tend à neutraliser la charge péjorative des chiffres avancés par Didier Migaud : si en effet leur niveau est le « même » que celui atteint par les socialistes autrefois, le député socialiste Didier Migaud est peu fondé à en dénoncer l'excès. Présentée comme une démarche explicative, la reformulation accomplit en réalité encore une fois une correction axiologique.

Les marqueurs qui déguisent la prise de position du locuteur semblent toutefois assez rarement employés dans la joute parlementaire : sans doute est-il nécessaire d'y indiquer sans ambages les ruptures de point de vue par des marqueurs plus explicites, comme *non* et *dites plutôt*⁷, ou par la nature contradictoire de la seconde formulation.

3.3. Reformulations polémiques par substitution

La seule comparaison du propos interrompu et de l'interruption permet d'identifier une reformulation polémique dans les échanges suivants :

(1) M. le Rapporteur général - Mais dans beaucoup d'autres communes, les bases de France Telecom évoluent à la hausse.

M. Augustin Bonrepaux - À la baisse, en moyenne ! (LF6)

⁷ Un sondage dans les textes de théâtre enregistrés par Frantext permet d'y repérer une palette plus large pour les marqueurs de reformulation en dialogue agonique : *c'est-à-dire*, et surtout *vous voulez dire/tu veux dire* sont employés dans les échanges polémiques. Citons par exemple cet emploi de *vous voulez dire* par la Mère Ubu :

Mère Ubu. - Vous êtes marié, Monsieur Ubu ?

Père Ubu. - Parfaitement, à la dernière des chipies !

Mère Ubu. - Vous voulez dire que c'est une femme charmante. (Jarry, *Ubu roi*, acte V, scène I).

(2) M. le Ministre - La prévision des recettes publiques pour 2006 est fiable et transparente. D'aucuns ont critiqué la prévision de croissance du Gouvernement...

M. Didier Migaud - Tout le monde ! (LF6)

(3) M. le Rapporteur général - [...] Certains diront que ce n'est pas très équitable parce qu'on va traiter tous les départements de la même manière.

M. Michel Bouvard - Pas équitable du tout ! (LF6)

(4) M. le Ministre délégué - C'est pour cela que j'avais été profondément choqué par le plafonnement rétroactif que vous aviez brutalement imposé pour les emplois à domicile, dès votre arrivée au Gouvernement. Pareille mesure avait posé des difficultés à des millions de familles...

M. Jean-Pierre Brard - Des millions de prolétaires sans doute... (LF6)

La procédure est la même dans les quatre séquences : le locuteur interrupteur reprend la structure syntaxique de la phrase précédente et plusieurs de ses constituants, mais il opère une substitution : en (1), le complément de manière *à la baisse* est remplacé par *à la hausse* (modulé par *en moyenne*) ; en (2), le sujet *d'aucuns* par *tout le monde* ; en (3), la locution adverbiale *pas très* par *pas du tout* ; en (4), le complément du nom *familles* par *prolétaires*.

Les substitutions introduisent un terme qui joue en défaveur du préopinant : en (1), l'évaluation favorable est tout bonnement inversée ; en (2) et (3), l'atténuation tentée est transformée en hyperbole défavorable au préopinant ; en (4), l'euphémisme que constitue *familles* (pour « familles assez aisées pour avoir un employé à domicile ») est démasqué par la substitution ironique.

Signalons la possibilité d'anticiper une formulation :

M. Jean-Claude Sandrier - Les conceptions de M. Thiers, guère modernes au XIX^e siècle, constituent aujourd'hui de véritables archaïsmes. Enfin, pour vous épargner les traditionnels poncifs à notre égard, j'anticipe votre réponse : la différence entre vous et nous, Messieurs les ministres, c'est que l'on peut sans doute reprocher aux communistes...

M. Louis Guédon - Le Goulag !

M. Jean-Claude Sandrier - ...d'avoir emprunté un temps un chemin dévoyé...

Louis Guédon ne laisse pas à Jean-Claude Sandrier le temps de donner au verbe *reprocher* son complément d'objet : il corrige par avance l'euphémisme qu'il prévoit, et qui d'ailleurs suivra son interruption, par un grief beaucoup plus fort. Cette anticipation de formulation doit évidemment être très rapide et se passe de marqueur ; à proprement parler, il s'agit plutôt d'une « anté-formulation » que d'une reformulation. L'absence de marqueur est un facteur de rapidité : les reformulations sans marqueur présentent un caractère plus incisif que celles qui utilisent un marqueur.

3.4. Aux marges de la reformulation : l'ajout

À côté de ces séquences où segment reformulé et segment reformulant sont clairement identifiables, notre corpus présente en abondance⁸ des séquences du type suivant :

M. le Rapporteur général - [...] Nous devons être très attentifs en matière de dépenses car nos marges de manœuvre sont extrêmement limitées sur le plan des recettes. Des baisses d'impôt de près de quatre milliards...

M. Alain Bocquet - Pour les riches ! (LF6)

Le locuteur interrupteur reprend implicitement, comme dans la reformulation sans marqueur, la phrase du préopinant, mais, au lieu d'y opérer une substitution, il procède à un ajout. Ici,

⁸ Nous en avons repéré une trentaine d'occurrences, alors que reformulations avec marqueur et reformulations par substitution ne présentent pas plus d'une vingtaine d'occurrences au total.

Alain Bocquet ajoute un complément du nom indiquant la destination : or les destinataires de ces baisses d'impôts ne sont pas ceux que l'on attendrait, et si le procès *baisser les impôts* est affecté généralement affecté d'un trait positif, l'indication de ses destinataires : les riches amènera à réviser ce jugement. L'ajout ruine la charge positive de la lexie *baisse d'impôt*, pour construire un oxymore révoltant, aux yeux d'Alain Bocquet tout au moins.

Cette opération d'ajout, dont le fonctionnement se révèle très proche des reformulations polémiques étudiées plus haut, relève-t-elle de la reformulation ? Catherine Fuchs distinguait quatre opérateurs de paraphrase : l'ajout, l'effacement, le déplacement, la substitution (Fuchs, 1995, p. 60), conformément à la tradition rhétorique, qui faisait des ajouts un des moyens de la paraphrase amplificatrice. En va-t-il de même pour la reformulation ? Si nous prenons comme critère définitoire l'invariance de l'état de chose visé, il nous faut examiner si, dans notre exemple, l'état de chose visé par le Rapporteur est le même que celui que vise Alain Bocquet ; si l'on se place du point de vue d'Alain Bocquet, il semble que l'on puisse répondre positivement : les baisses d'impôt, à ses yeux, ne concernent en réalité que les riches et il n'y a pas de différence d'extensité entre les deux groupes nominaux *des baisses d'impôt* et *des baisses d'impôt pour les riches*. On peut ainsi estimer que, au moins du point de vue du second locuteur, ressortissent de la reformulation les ajouts syntaxiquement intégrés, tels que les compléments du nom :

M. Philippe Auberger - Il y a 8 millions de bénéficiaires de la PPE, ce qui enlève tout sens à la comparaison avec un ou deux cas à l'autre bout de l'échelle sociale. On ne peut donc minimiser l'effort, qui se poursuit cette année avec l'octroi d'un milliard supplémentaire pour au titre de cette prime.

M. Didier Migaud - À diviser entre 8 millions de bénéficiaires ! (LF6)

les épithètes :

M. Richard Maillé - S'il est une catégorie professionnelle qui connaît bien la valeur du travail, c'est bien celle des buralistes. Ils ne connaissent pas les 35 heures, eux, et travaillent plutôt 80 heures ! Ouverts bien souvent sept jours sur sept, de 6 heures à 21 heures, ils ne ménagent pas leur peine pour continuer à offrir aux Français un service de proximité...

M. Jean-Pierre Brard - Un peu enfumé... (LF7)

les compléments circonstanciels, qu'ils soient nominaux ou propositionnels :

M. le Ministre - Un ministre de l'économie, ce n'est pas Mme Soleil ! Il ne prédit pas l'avenir mais il doit l'éclairer...

M. Jean-Pierre Brard - À la bougie ! (LF6)

M. le Rapporteur général - Avis défavorable. La réduction de dix à six ans du délai de non assujettissement pour les donations est excellente.

M. Augustin Bonrepaux - Pour qui ?

M. le Rapporteur général - Pour tous les Français !

M. Augustin Bonrepaux - S'ils avaient tous le même patrimoine ! (LF6)

Prédications secondaires, les structures appositives visent également le même état de chose :

M. Jean-Claude Mathis - Les efforts de ces quatre dernières années portent leurs fruits.

M. Jean-Pierre Brard - Des fruits amers ! (LF7)

M. Marc Laffineur - [...] Ce budget est un budget bilan, qui résume les engagements pris lors des dernières élections et les résultats obtenus.

M. Augustin Bonrepaux - Un bilan qui n'est pas glorieux ! (LF7)

En revanche, lorsque l'ajout introduit une prédication nouvelle, simplement coordonnée à la précédente, c'est un nouvel état de chose qu'il vise :

M. le Ministre - Je souhaite également que ce débat ne donne pas une fois de plus l'image d'une France qui se délecte dans l'autocritique...

M. Augustin Bonrepaux - Ni dans l'autosatisfaction ! (LF6)

Le procédé est proche, et la rhétorique ne distinguait pas ces deux sortes d'ajout, qu'elle nommait « hyperbate », mais on se trouve alors à la frontière extérieure de la reformulation.

Les contours donnés à la définition de reformulation paraissent donc pouvoir être discutés : si cette notion impose certes la conservation d'un invariant entre deux formulations successives, cet invariant nous semble consister plutôt dans l'état de chose visé par les formulations que dans leur orientation argumentative. Du point de vue formel, la reformulation co-orientée et la reformulation polémique n'utilisent pas des procédures fondamentalement différentes : toutes deux peuvent enchaîner segment reformulé et segment reformulant avec les mêmes marqueurs ; bien entendu, la reformulation polémique recourt plus volontiers à des marqueurs qui explicitent la réorientation argumentative, du type *dites plutôt*, mais l'usage de marqueurs, qui, comme *en clair*, affichent seulement une explication prétendument métalinguistique, ne lui est pas interdite, et présente sans doute plus de subtilité dans la stratégie rhétorique. Toutes deux peuvent se passer de marqueurs ; pour leurs reformulations polémiques, les orateurs de l'Assemblée nationale semblent préférer cette procédure allégée, plus rapide et, sans doute, plus spirituelle.

Par la reprise qu'elle utilise, la reformulation polémique s'apparente en effet dans sa démarche à la technique argumentative de la rétorsion, par laquelle « le polémiste se place, pour conduire son "attaque", sur le terrain même de l'adversaire » et « combat contre lui en lui "arrachant" ses propres armes » (Angenot, 1982, p. 219 ; Steuckardt, 1999, p. 112). Elle reprend une opération de formulation sur un état des choses qui avait été initiée par l'adversaire ainsi que, souvent, le moule syntaxique et plusieurs des mots qu'il a lui-même utilisés, mais elle y coule un matériau lexical d'orientation argumentative tout opposée. La victime de cette récupération se trouve, comme l'arroseur arrosé, attaquée sur son propre terrain, avec les structures phrastiques qu'elle a elle-même posées, et la force du procédé tient à ce retournement comique, à cette utilisation du ridicule, qui, selon Perelman, est l'« arme principale de l'argumentation » (1958, p. 276).

Références bibliographiques

ANGENOT Marc, *La parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1982.

BIKIALO Stéphane, « De la reformulation à la glose : l'exemple de *ou plutôt* », A. Steuckardt et A. Niklas-Salminen, *op. cit.*, p. 145-158.

BOURCIER Danielle et BRUXELLES Sylvie, « Une approche sémantique de l'argumentation juridique : *dire* et *c'est-à-dire* », *L'année sociologique*, n° 45, 1995, p. 35-53 et <http://www.reds.msh-paris.fr/communication/textes/dcad.htm>.

CHAROLLES Michel, « Spécialisation des marqueurs et spécificité des opérations de reformulation, de dénomination et de rectification », P. Bange (éd.), *L'analyse des interactions verbales*, Peter Lang, Berne, 1987, p. 99-122.

DESMARCHELIER Dominique, « La parole est à M. Le Député », M. Schuwer (éd.), *Parole et Pouvoir*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 119-133.

DOUAY Françoise, « Avant-propos », A. Steuckardt et A. Niklas-Salminen, *op. cit.*, p. 5-12.

- FUCHS Catherine, *Paraphrase et énonciation*, Gap, Ophrys, 1994.
- GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974.
- KARA Mohamed, « Reformulations et polyphonie », *Pratiques*, n° 123/124, 2004.
- MARMONTEL Jean-François, « Dialogue poétique », *Éléments de littérature*, Sophie Le Menahèze (éd.), Paris, Desjonquères, 2005 [1787], p. 400-406.
- NORÉN Coco, *Reformulation et conversation. De la sémantique du topos aux fonctions interactionnelles*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 1999.
- NORMAND Claudine, « Des mots sous et sur les mots », C. Normand (sous la dir.), *La reformulation, pratiques, problèmes, propositions, Études de linguistique appliquée*, n° 68, Didier Érudition, 1987, p. 5-12.
- PERELMAN Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, *Traité de l'argumentation*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1988 [1958].
- RABATEL Alain, « Les autocitations et leurs reformulations », *Travaux de linguistique*, n° 52, 2006, p. 71-84.
- ROULET Eddy, « Complétude interactive et connecteurs reformulatifs », *Cahiers de linguistique française*, n° 11, p. 111-140.
- ROSSARI Corinne, *Les opérations de reformulation*, Peter Lang, Berne, 1997.
- STEUCKARDT Agnès, « Les désignants de l'autre dans le discours révolutionnaire », J. Bres et alii (éd.), *L'autre en discours*, Montpellier, Publications de l'Université de Montpellier III, p. 105-125.
- STEUCKARDT Agnès et NIKLAS-SALMINEN Aïno, *Les marqueurs de glose*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2005.